



Marseille le 18 novembre 2020

Monsieur le Maire,

Par ce courrier, notre organisation syndicale la CGT du SDIS13 vous alerte sur la parution de cette note opérationnelle au sein de notre établissement.

L'application de ces mesures prises par notre direction implique une dégradation de la qualité du service public de notre service départemental d'incendie et de secours.

La diminution dans votre commune, toutes les nuits de la semaine, le dimanche et les jours fériés en journée du nombre de véhicules de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) entraîne une augmentation du délai d'intervention du secours d'urgence aux personnes (SUAP) auprès de vos administrés.

Pourquoi se priver de la qualité d'une troisième ambulance sachant que les statistiques démontrent que 80% de notre activité relève du secours à personne ?

La CGT du SDIS13 dénonce depuis plusieurs années le manque d'effectifs de sapeurs-pompiers professionnels et la baisse des potentiels de garde.

Cette expérience dans votre ville, de mettre une ambulance indisponible pour compenser le manque de personnel sous prétexte de répondre opérationnellement à un autre risque, ne correspond pas aux besoins de votre population et à la qualité du service public d'incendie et de secours que les agents du centre de secours de votre commune veulent rendre et que la CGT du SDIS13 défend.

Nous nous opposons à cette note opérationnelle et nous demandons une augmentation des effectifs pour votre centre de secours.

Notre organisation syndicale veille au bon fonctionnement du service public, cependant aujourd'hui l'établissement dont vous êtes élu au conseil d'administration, se donne le privilège de faire partir des engins incendie en mode dégradé tout en ayant conscience de la dangerosité de nos missions. Vous n'êtes pas sans savoir que les incendies la nuit sont les plus meurtriers.

Notre organisation syndicale CGT, représentative du personnel du service départemental d'incendie et de secours des Bouches du Rhône, vous sollicite afin que vous interveniez afin que le SDIS13 revoie sa copie.

Nous vous remercions de l'attention particulière que vous voudrez bien apporter à ce courrier. Nous nous tenons à votre disposition pour de plus amples renseignements et pour se rencontrer si vous estimez que cela s'avère nécessaire.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en nos plus respectueuses salutations.

*Hacène Hammoudi*  
Secrétaire général  
CGT SDIS13



